



RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL AU 4^{ème} TRIMESTRE 2025

Durant cette période, le Conseil :

• A décidé

- de valider le budget 2026 de la Commune, de la Bourgeoisie, des paroisses catholique et protestante
- d'autoriser l'exploitation de la « French Bakery »
- de renouveler un emprunt
- de modifier le règlement ainsi que la directive sur les lotos
- de passer en non-valeurs des actes de défauts de biens
- d'attribuer du bois d'accordation pour un bourgeois
- de renouveler le contrat de ramassage des ordures avec l'entreprise Retripa
- d'attribuer les mandats à plusieurs entreprises pour la sécurisation de la Rogneuse aux Moulins
- de valider l'offre pour l'achat d'un columbarium de 72 places
- de valider la directive sur l'utilisation du complexe polyvalent
- d'octroyer des demandes de subvention énergie
- de valider les offres de MobiChablais pour le Carnaval de Monthey 2026
- de valider les offres complémentaires pour le PAZ et RCCZ
- de valider la convention de partenariat et lettre d'intention pour le projet FuturoSTEP
- de dénoncer la convention de la paroisse protestante au
- d'attribuer le creusage des tombes à l'entreprise Michaël Daves

• A pris connaissance

- de l'avancement du dossier concernant la FuturoSTEP
- des remarques sur l'avant-projet d'homologation de la mise à jour des secteurs archéologiques
- du changement de date pour la fugue 2026, soit le 21 juin 2026 et la fête patronale le 14 juin 2026
- de la stratégie de développement des équipements publics Malanati
- du nouveau directeur de la Crèche Pop e Popa dès le 1^{er} janvier 2026 : M. Diego Pasquali
- de l'arrêt de l'organisation des thés dansants
- de la proposition du SDM pour la mise en règle de la signalisation à l'intérieur de Daviaz
- de l'autorisation de construire de MBR
- des préavis du Canton sur le PAZ



A traité les demandes d'autorisation de construire de compétence communale suivantes :

Biollay SA – parcelles N° 1390 et N° 1391 pour la démolition de 4 halles industrielles y compris annexe.

Barman Josiane, parcelle N° 71 pour la réfection de la toiture d'une grange avant son effondrement

Jenni Urs, parcelle N° 1942 pour l'installation d'une PAC air-eau réversible posée au sol contre la villa en remplacement d'une chaudière à gaz.

- A traité les demandes d'autorisation de construire de compétence cantonale suivantes

Antenne Polycom, parcelle N° 2097 pour le remplacement de l'antenne Swisscom Polycom. Modifications mineures par rapport à l'existant.

Annonce publique d'installation solaire

La Du Steven, parcelle N° 1948 : 43 m² et 22 panneaux

Ferrat Yannick, parcelle N° 1201 : 23 m² et 12 panneaux

Colin Michel, parcelle N° 1807 : 50 m² et 25 capteurs

Massongex, le 31 décembre 2025

Administration communale

La Présidente : La Secrétaire :
Sylviane Coquoz Sandra Mariétan